Image not found or type unknown

Devis autoconsommation photovoltaïque domestique

Fiche pratique publié le **05/08/2015**, vu **2849 fois**, Auteur : Greenkraft expertise

Un projet d'autoconsommation mérite un examen tres attentif du devis et des composants proposés.

Devant la recherche légitime des consommateurs d'une certaine autonomie énergétique, les "marchands de bonheur" surfent sur le nouveau thème de **l'autoconsommation,** et font miroiter dans leurs devis des résultats fantaisistes.

Il est donc impératif, avant de s'engager dans une telle installation de vérifier plusieurs points du devis qui vous est proposé:

- Une analyse des consommations (enregistrées) et de leurs composantes.
- Une prévision écrite (réaliste) , sur papier à en tête de l'installateur.
- Un descriptif détaillé des matériels proposés.
- Le respect de la règlementation en vigueur.

Analyse des consommations:

Cette phase est indispensable: un installateur serieux ne vous proposera pas de devis d'autoconsommation sans analyse préalable de votre consommation.
Entre deux consommateurs aux équipements voisins, il peut exister de très gros écarts d'habitudes, qui ne se detectent que par l'analyse des courbes de consommations.

Une prétendue "expérience" ne peut en aucun cas y pallier. Il y a en effet, très peu de cas de figure qui permettent un amortissement économique raisonnable de l'autoconsommation : la plupart des configurations domestiques de consommation présentent des temps de retour totalement déraisonnables.

L' analyse des consommations fera ressortir les postes que vous pouvez éventuellement gèrer ou réduire sans grand investissement, mais surtout, il permettra de dimensionner correctement la puissance à installer, afin d'éviter de réinjecter gratuitement un part trop importante de votre production sur le réseau public.

Cette analyse est réalisée par la pose de compteurs enregistreurs sur votre installation.

Nous réalisons fréquemment ce genre d'enregistrement, et disposons de plusieurs dispositifs différents adaptés aux diverses configurations rencontrées. (mono, tri, etc..).

Prévision écrite réaliste:

Une telle prévision est indispensable en regard du devoir d'information du professionnel: Celui ci doit pouvoir vous indiquer clairement le résultat que vous êtes en droit d'attendre de l'installation

proposée.

Si vous vous dispensez d'une telle prévision, vous ne disposerez d'aucun recours en cas de résultats médiocres.

Attention! N'oubliez pas que l'abonnement EDF est fixe et donc, que vous ne pourrez "économiser" 100% ..

L'abonnement représente de 20 à 30% de la dépense annuelle.

Nous pouvons controler pour vous le realisme des prévisions qui vous sont proposées.

Descriptif détaillé des matériels proposés:

Le Code de la Consommation stipule que le don de commande doit "détailler" précisément les matériels vendus et installés.
Vous veillerez donc à vérifier que ces matériels sont détaillés.

Nous pouvons vérifier la pertinence des descriptions.

En cas de fournitures de batteries, il est impératif de connaitre le type de batteries proposées.

En effet, à l'exception des Batteries à recombinaison de gaz (RG, VLRA, SLA, AGM), toutes les batteries plomb (y compris gel) peuvent provoquer **des dégaments d'hydrogène.**
La règlementation de stockage de ces batteries stationnaires impose une ventilation permanente du local, afin d'éviter les explosions.

Là encore, vous devez vous assurer par écrit que les batteries vendues ne peuvent provoquer de dégagement d'hydrogène dans votre garage ou votre buanderie.

Règlementation applicable:

Toute modification importante du réseau domestique d'une habitation doit faire l'objet d'une déclaration CONSUEL, avec visite éventuelle.

Toute insertion d'un générateur sur un reseau domestique raccordé au réseau public doit faire l'objet d'une déclaration ERDF FOR RAC 22 E.

Toute insertion de générateur doit être équipé d'un dispositif de découplage du réseau conforme à la norme DIN VDE 0126-1

Si ces obligations de sont pas assurés, c'est votre responsabilité personnelle qui pourra etre recherchée.

Pensez aux conséquences pour votre famille ou pour les acheteurs de votre habitation !

L'absence de déclaration CONSUEL risque d'annuler tout dédommagement en cas de sinistre.

L'absence de dispositif de découplage risque de mettre en danger la vie des intervenants EDF sur les lignes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés